

Image not found or type unknown



Aide Juridictionnelle et DEFICITS des BIC

Par **nath**, le **15/11/2008** à **21:44**

Savez-vous si les déficits des BIC sont pris en compte dans les revenus, c'est à dire déduits des ressources (salaires, pensions...) pour l'obtention de l'aide juridictionnelle ?

La résidence principale est elle déduite systématiquement ou bien cela dépend-il de son estimation ?

Si oui, peut-on déduire ce qui reste du crédit à payer à la banque ?